

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MASSIAC, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Lucette CHAUVEL, Magali CRAUSER, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Eric JOB, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

Étaient absents excusés:

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Marie Ange CHARBONNIER, Béatrice CHEVALLET, Denis DELPIROU, David GENEIX, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHÉ, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Vincent MENINI, Ghyslaine PRADEL, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Thierry MATHIEU
Denis DELPIROU pouvoir à Gilles CHABRIER
Danielle GOMONT pouvoir à Danièle MAJOREL
Robert JOUVE pouvoir à Didier ACHALME

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE
Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD
Alain VAN SIMMERTIER pouvoir à Daniel MEISSONNIER
Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL

Date de convocation : 07 décembre 2023

Secrétaire de séance : Colette PONCHET-PASSEMARD

Membres en exercice : 57

Présents : 32 – Pouvoirs : 8 – Votants : 40

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Projet de restauration et valorisation des burons du territoire – Actualisation du plan de financement et sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Contrat de relance et de transition écologie (CRTE) signé entre Hautes Terres Communauté et l'État en date du 23 juillet 2021 ;

Vu l'avenant n°2 au CRTE signé en date du 21 septembre 2022 ;

Vu le Contrat Cantal Développement signé entre Hautes Terres Communauté et le Département du Cantal en date du 15 septembre 2023 ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier n°3 – maintenir les équilibres harmonieux du cadre de vie, avec l'objectif de préserver et valoriser le patrimoine bâti, ainsi que le chantier n°6 – faire du tourisme une valeur ajoutée locale, avec l'objectif de participer à la construction d'un projet Massif de montagne 4 saisons ;

Considérant que Hautes Terres Communauté porte le projet de rénovation et de valorisation de burons, éléments de patrimoine typique et identitaire de son territoire ;

Rappelant que six burons ont été identifiés sur les communes d'Albepierre-Bredons, Lavigerie, Ségur-les-Villas et Vèze pour bénéficier du programme de rénovation ;

Considérant que l'intérêt général du projet de préservation et rénovation des burons doit permettre de :

- Rénover, préserver et valoriser un patrimoine identitaire,
- De faire découvrir ou redécouvrir ce bâti typique de l'histoire de notre montagne volcanique agricole autour des estives, de la vie des buronniers,
- Apporter une plus-value aux itinéraires de randonnée,
- Contribuer à la diversification de l'offre touristique locale et des activités en décloisonnant les pratiques en mêlant patrimoine et sport de nature ;
- Valoriser la filière pierre et transmettre les savoir-faire spécifiques ;

Considérant que Hautes Terres Communauté accompagne les communes dans la rénovation et la valorisation de ce patrimoine identitaire au titre de l'intérêt communautaire du projet ;

Considérant que dans ce cadre, l'opération est conduite sous maîtrise d'ouvrage communale accompagnée via une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au profit de Hautes Terres Communauté chargée de piloter l'ingénierie de l'opération, de rechercher les financements, de supporter les travaux, de percevoir les subventions et de refacturer le reste à charge aux communes ;

Vu la délibération n°2022-CC-241 en date du 15 décembre 2022 approuvant le projet de rénovation et valorisation des burons du territoire, le montage administratif de l'opération ainsi que son plan de financement prévisionnel ;

Considérant qu'il convient d'actualiser le plan de financement de l'opération ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,**

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement du projet de rénovation et valorisation des burons comme suit :

DEPENSES EN HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	126 000 €	Europe – FEADER	504 000 €	35 %
Travaux	1 200 000 €	État – DSIL 2022	296 000 €	21 %
		Conseil Départemental – Contrat Cantal Développement	150 000 €	11 %
Valorisation et aménagement de sentiers	95 800 €	Fonds privés	200 000 €	14 %
		Autofinancement	271 800 €	19 %
TOTAL	1 421 800 €	TOTAL	1 421 800 €	100 %

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention à hauteur de 150 000 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Cantal Développement ;
- **DE PRECISER** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2024 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.